

A l'attention de Monsieur le ministre de l'Education Nationale

Objet : rythmes scolaires

Monsieur le ministre,

Le SNUDI-FO attire votre attention sur la question des rythmes scolaires. Si la grande majorité des communes sont revenues à la semaine de 4 jours, les communes qui maintiennent la semaine de 4,5 jours le font bien souvent en dépit du point de vue des personnels et des parents d'élèves.

Ainsi, de nombreuses initiatives telles que des pétitions, des rassemblements, des demandes d'audience sont en cours ou ont été menées dans plusieurs départements comme le Maine-et-Loire, Paris, la Vienne, la Rhône, le Puy-de-Dôme... pour le retour de la semaine à 4 jours.

A l'heure où selon les chiffres officiels de la CNAF, seulement 15% des élèves ont classe sur 4,5 jours, alors que les parents sondés « y voient essentiellement une solution pour garder leurs enfants », il serait bon de ne pas ajouter à la situation sanitaire complexe des conflits inutiles avec la désorganisation des écoles liées aux TAP.

D'autant plus que la semaine de 4,5 jours et les TAP sont facteur de brassage entre les élèves, interdisent un nettoyage des écoles le mercredi et rajoutent du temps de trajet voire de transports en commun pour les enseignants.

Dans cette situation, le rétablissement de la semaine de 4 jours dans toutes les écoles du pays, sur 36 semaines, dès la rentrée scolaire 2021 serait une mesure de bon sens et ne ferait qu'officialiser le fonctionnement rétabli par la grande majorité des écoles. Ceci éviterait en outre que presque 90% des écoles du pays soient soumises à un « régime dérogatoire ».

Cela suppose évidemment l'abrogation des décrets du 24 janvier 2013, du 7 mai 2014 et du 27 juin 2017 qui consacrent la mise en place de rythmes scolaires locaux, commune par commune, et donc la territorialisation de l'Ecole Publique.

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI-FO

